



Procès-Verbal

Le vingt-sept novembre deux mil vingt, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud.

Étaient Présents : DELIGEARD Arnaud - CHASSAGNE Jean François – DESBOUIS Serge - VIGNE Olivier - CHAPPAZ Aurélie - BONIN Gérard - DEGIRAL Laurence - DEVILLARD Claude- MAIRE Pierre - GILLES Xavier – MONNET Jérôme - LEBRE Amélia – PEJOUX Florent, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absentes Excusées : CHAUVET Anne Marie – PELLETIER Émeline

Absent : Néant

Secrétaire de séance : LEBRE Amélia

Après avoir demandé s'il y avait des observations sur le procès-verbal du dernier conseil municipal, et après avoir été soumis au vote, ce dernier est adopté à l'unanimité.

ATRIBUTION MARCHE ASSURANCE AU 01 JANVIER 2021

Sur proposition de la commission des Finances, le conseil municipal accepte de signer le contrat avec la SMACL pour les assurances de la commune du 01 Janvier 2021 au 31 Décembre 2023.

TRAVAUX VOIRIE

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité et sur proposition des commissions Voirie et Finances

ACCEPTTE de prévoir les travaux des Burgeauds et du Chemin du Bois Dieu à Coutant pour un montant total prévisionnel de 39 966 €uros H.T. D'autres devis seront demandés dès que possible

DEMANDE une subvention dans le cadre du Plan de Relance économique au titre de la voirie pour ces deux chemins sur la base de 30 % de 39 966 €uros H.T.

INFORME que les crédits nécessaires à ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2021

S'ENGAGE à faire ces travaux avant le 30 Juin 2021

MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire pour déposer le dossier de subvention auprès du conseil Départemental.

DECIDE de revoir les travaux pour les deux autres chemins au moment de l'étude du budget primitif 2021 à savoir Le Pont de la Bourrique : 51 695 €uros pour 1000 ml et Le chalet à la Guette : 59 264 €uros pour 2000 ml.

TRAVAUX COLLECTE DES EAUX ROUTE DE BOUCE

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

RETIENT le devis de Mr JACQUET pour faire les travaux de collecte des eaux le long de la route de Boucé à hauteur de la propriété de Mr DACHARD Rolland pour la somme de 5100 euros H.T.

Les travaux seront inscrits au budget primitif 2021 et réalisés courant 2021.

MISE EN SENS INTERDIT VOIES COMMUNALES

Mr le Maire informe le conseil municipal que la commission Voirie s'est réunie le 13 Novembre dernier et propose de mettre certaines voies de la commune en « Sens Interdit » Sauf Riverains.

Il précise qu'il y a lieu d'acheter des panneaux de signalisation pour matérialiser cette interdiction et donne lecture du devis qui s'élève à la somme de 474 €uros H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTTE de mettre les voies citées ci-dessous en sens interdit « sauf riverains » :

- VC 6 dit « Chemin de la Guette » en partant de l'intersection avec la RD 21 située « Village Coutant » jusqu'à la limite de commune avec la commune de Saint Gérard de Vaux

- Chemin du Bois Dieu à Coutant reliant la route départementale à la Voie communale N°6 citée ci-dessus

- Chemin de la Babillarde au Chalet qui relie la RD 21 à la voie communale n°6.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux achats de panneaux réglementaires.

MODIFICATION HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 12 votes « Pour » et 1 Vote « Contre »

DECIDE d'appliquer les horaires suivants, pour l'éclairage public, à partir du 01 Janvier 2021 soit

Extinction des éclairages le soir à 22 Heures 30

Allumage des éclairages le matin à 06 Heures

Et ce sur tout le territoire communal.

DESIGNATION D'UN ELU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un courrier de la préfecture de Moulins nous demandant de nommer un élu correspondant sécurité routière

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Le conseil municipal

Nomme Jean François CHASSAGNE, 1^{er} Adjoint, en tant que correspondant sécurité routière.

ACHATS

EXTINCTEURS :

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE de prendre en charge l'achat des 6 extincteurs en investissement pour la somme de 528 Euros

PLANTATION : Sur la proposition des commissions finances et Espace Vert, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ACCEPTE d'acheter des arbres pour la somme de 407.76 Euros pour faire des plantations sur le territoire communal. Les travaux seront faits en régie.

Dans le cadre des plantations, il sera également procédé à l'achat de semis de Jachère Fleurie pour environ 8000 m² sur le territoire communal pour un montant d'environ 290 Euros TTC. Ces travaux se feront au printemps 2021.

TRAITEMENT DES QUESTIONS ORALES

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de fixer les modalités de présentation et de traitement des questions orales comme suit :

1°) les questions orales seront traitées en fin de réunion de conseil municipal et seront notées dans l'ordre du jour des convocations en dernier point soit « Questions Orales »

2°) Au cours de ces questions orales, les élus pourront rapporter les informations, les remarques, les questions d'administrés, etc...

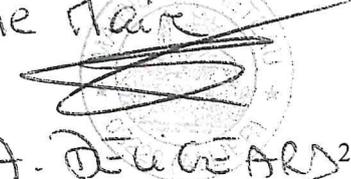
3°) Elles pourront être posées à la fin de la réunion et/ou pour les questions plus complexes, elles pourront être déposées en mairie par écrit 24 Heures avant la réunion

4°) Ces questions orales ne doivent concerner que des demandes d'informations complémentaires sur des sujets concernant les intérêts de la commune ou ayant un lien avec la commune. Aucune décision ne sera prise pendant ces discussions.

5°) Les questions orales abordées ainsi que les réponses apportées seront notées dans le procès-verbal mais ne seront pas transmises au contrôle de légalité.

6°) si la question orale nécessite des renseignements à prendre, la réponse sera apportée au cours du conseil municipal suivant ou par mail avant la réunion si la date de cette dernière n'est pas fixée.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 Heures 40

Vote par

A. DEUGERYS